

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 11 août 2014 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent Monsieur Yves Latour, directeur général adjoint.**

**À 20h05, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent: Monsieur Sylvain Harvey, conseiller**

**No 4927-08-14**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 5.9 Achat d'espace publicitaire – Encart dans le Journal des citoyens
- 10.1 Corridors verts

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 14 et 21 juillet 2014

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Guide historique de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.4 Prononciation du gentilé de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.5 Abrogation de la résolution numéro 4842-05-14 - Désignation du lac Dominique
- 5.6 Aménagement paysager dans l'îlot du stationnement de l'hôtel de ville
- 5.7 Évaluation quantitative
- 5.8 Colloque annuel de l'ADMQ – Zone 3, Laurentides
- 5.9 Achat d'espace publicitaire – Encart dans Journal des citoyens

Séance ordinaire du 11 août 2014

## **6. Travaux publics**

- 6.1 Contrat – Scellement de fissures d’asphalte 2014
- 6.2 Appel d’offres – Déneigement des stationnements municipaux et du Parc Parent

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Achat des supports à vélos – Fonds utilisés pour l’achat
- 7.2 Achat de 6 tables à pique-nique pour le Camp de jour
- 7.3 Gagnants du concours de photos 2014

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Constat d’infraction – 636-642, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.1.1 Abrogation – Constat d’infraction au 636-642, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.2 Constat d’infraction – 57, Chemin des Ancolies
- 8.3 Constat d’infraction – 65, Chemin de la Pinaie REPORTÉ
- 8.4 Constat d’infraction – 73, Chemin des Ancolies
- 8.5 Dérogation mineure – 5, Chemin des Pensées
- 8.6 Dérogation mineure – 33, Chemin des Merises

## **9. Sécurité publique et Incendie**

## **10. Environnement**

### **10.1 Corridors verts**

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

Mot de la mairesse  
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens  
relativement aux différents dossiers d’actualités.

Séance ordinaire du 11 août 2014

Questions  
écrites d'intérêt  
public

Lettre de Madame Céline Lamarche – Chemin des Oliviers  
Lettre de Monsieur Stuart McLean – Chemin des Oliviers

**No 4928-08-14**  
Adoption des  
procès-verbaux  
des 14 et 21  
juillet 2014

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par  
Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des 14 et 21 juillet 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4929-08-14**  
Comptes payés  
et à payer

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par  
Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2014 pour un  
montant de 87 872,23 \$ - chèques numéros 10502 à 10511, 10522 et  
10612 à 10617.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2014 au  
montant de 131 177,79 \$ - chèques numéros 10618 à 10715.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états  
comparatifs et  
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 juillet 2014 sont  
déposés au Conseil.

**No 4930-08-14**  
Autorisation de  
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$  
chacune.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,  
appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Manaction inc.	4 853,32 \$
Yvan Raymond	2 585,45 \$
Les Signalisations R.C. Inc.	7 095,68 \$
Corporation Financière Mackenzie	5 443,64 \$
Lafarge	3 390,50 \$
Lafarge	2 532,89 \$
Les Excavations G. Paquin Inc.	10 203,02 \$
Les Excavations G. Paquin Inc.	5 424,67 \$
Les Excavations G. Paquin Inc.	10 355,97 \$

Séance ordinaire du 11 août 2014

CSE Incendie et Sécurité inc.	11 394,00 \$
ABP Party	2 500,00 \$
Amyot Gélinas	9 550,00 \$
Entreprise Lake Inc.	3 060,00 \$
Excavation Kevin Barrett	10 564,34 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Technicienne à la comptabilité

**No 4931-08-14**  
Guide  
historique de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Attendu que Monsieur Michel Andréoli travaille actuellement à la préparation d'un recueil d'images de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que Monsieur Andréoli demande à la municipalité de lui fournir cinquante (50) copies du Guide historique de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De donner cinquante (50) copies du Guide historique de Sainte-Anne-des-Lacs à Monsieur Michel Andréoli et ce, sans frais.

Les guides ne doivent pas être revendus et les non utilisés seront remis à la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Monsieur Michel Andréoli

**No 4932-08-14**  
Prononciation  
du gentilé  
de Sainte-  
Anne-des-Lacs

Attendu que Messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs d'officialiser la prononciation de son gentilé;

Attendu que Messieurs Martin et Dugas sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

Attendu que le gentilé de Sainte-Anne-des-Lacs, officialisé le 14 mai 2007, par résolution numéro 2191-05-07, s'écrit « Annelacois », au masculin singulier, et « Annelacoise », au féminin singulier;

Attendu que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

Attendu que les transcriptions [an.la.kwa] et [an.la.kwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Annelacois » et « Annelacoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

Séance ordinaire du 11 août 2014

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'officialiser les prononciations de « Annelacois » et « Annelacoise » en [an.la.kwa] et [an.la.kwaz], respectivement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Monsieur Gabriel Martin  
Monsieur Jean-Yves Dugas

**No 4933-08-14**  
Abrogation  
de la résolution  
numéro  
4842-05-14 -  
Désignation  
du lac  
Dominique

Attendu que Monsieur Robert Boyer, propriétaire du lac situé sur le Chemin de la Pineraie, a demandé à la municipalité que ledit lac porte l'appellation « lac Dominique »;

Attendu que le conseil municipal, lors de la séance du 12 mai 2014, a décidé, par résolution numéro 4842-05-14, d'attribuer le nom « lac Dominique » audit lac;

Attendu que la municipalité a fait une demande auprès de la Commission de toponymie afin d'officialiser cet odonyme;

Attendu que la Commission de toponymie a informé la municipalité le 16 juillet 2014 que le nom « lac Dominique » proposé dans la résolution numéro 4842-05-14 n'est pas recevable puisqu'il va à l'encontre d'un critère de la Commission de toponymie, soit que le nom d'une personne vivante ou décédée depuis moins d'un an ne peut être attribué à un lieu;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 4842-05-14 portant sur l'attribution du nom « lac Dominique » au lac situé sur le Chemin de la Pineraie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Monsieur Robert Boyer

**No 4934-08-14**  
Aménagement  
paysager de  
l'îlot du  
stationnement  
de l'hôtel de  
ville

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un montant maximum de 2 000 \$ aux employés de la municipalité pour l'aménagement paysager de l'îlot du stationnement de l'hôtel de ville, plus précisément de l'espace entre le poteau électrique et l'intersection des chemins Sainte-Anne-des-Lacs et des Oies.

Ce projet sera fait en dehors des heures de travail.

Séance ordinaire du 11 août 2014

Les fonds proviendront du budget réservé aux travaux d'embellissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité

**No 4935-08-14**  
Évaluation  
quantitative

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mandater Monsieur Louis Charbonneau à débiter le travail et présenter un rapport d'analyse sur les premiers processus, tel qu'indiqué dans le courriel du 16 juillet 2014 de Monsieur Sylvain Charron.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Monsieur Louis Charbonneau  
Technicienne à la comptabilité

**No 4936-08-14**  
Colloque  
annuel de  
l'ADMQ -  
Zone 3,  
Laurentides

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à participer au Colloque annuel de L'ADMQ – Zone 3, Laurentides qui se tiendra les 23 et 24 octobre 2014 à l'Hôtel Estérel à Ville d'Estérel au coût de 195 \$ plus taxes, plus les frais de déplacement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4937-08-14**  
Achat d'espace  
publicitaire –  
Encart dans le  
Journal des  
citoyens

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acheter un espace publicitaire au montant de 400 \$ dans un encart intitulé « Journal des ados », faisant partie du Journal des citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Journal des citoyens  
Technicienne à la comptabilité

**No 4938-08-14**  
Contrat –  
Scellement  
de fissures  
d'asphalte en  
2014

Attendu qu'un appel d'offres a été fait pour l'octroi du contrat de scellement de fissures d'asphalte pour l'année 2014;

Attendu que les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues :

Attendu que le prix pour 1000 mètres est :

Séance ordinaire du 11 août 2014

ENTREPRISE	PRIX, taxes en sus
Lignes Maska & Gestion Pavex	2 150 \$
Groupe Lefebvre	3 895 \$
Construction DJL inc.	4 000 \$
Scellement de fissures d'asphalte inc.	4 050 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de scellement de fissures d'asphalte pour l'année 2014 à l'entreprise Lignes Maska & Gestion Pavex au prix de 2 150 \$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 août 2014.

Le budget maximum est de 5 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité  
Lignes Maska & Gestion Pavex

**No 4939-08-14**  
Appel d'offres –  
Déneigement des  
stationnements  
municipaux  
incluant le  
Parc Parent

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres pour l'octroi du contrat de déneigement des stationnements municipaux de l'hôtel de ville, de la caserne, de l'église (entrées Chemin Sainte-Anne-des-Lacs et Chemin Fournel), de la bibliothèque et du Parc Parent pour la saison 2014-2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

**No 4940-08-14**  
Achat de  
deux supports  
à vélos pour  
le Camp de  
jour – Fonds  
utilisés pour  
l'achat

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par résolution numéro 4914-07-14 lors de la séance du 14 juillet 2014, l'achat de deux supports à vélos pour le Camp de jour au coût de 445 \$ chacun, taxes en sus;

Attendu que la somme proviendra du fonds de parcs et terrains de jeux;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Séance ordinaire du 11 août 2014

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De payer cette dépense à même le fonds parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4941-08-14**  
Achat de 6  
tables à  
pique-nique  
pour le Camp  
de jour

Attendu que le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire souhaite faire l'acquisition de six (6) tables à pique-nique pour le Camp de jour;

Attendu que des prix ont été demandés à trois (3) fournisseurs;

Attendu que les trois (3) prix suivants, excluant les taxes, ont été reçus :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>Fabrication des tables</b>	<b>PRIX, taxes en sus</b>
Matériaux Robert Boyer Inc.	Épinette	659,70 \$
Patrick Morin Inc.	Bois traité	770,00 \$
Rona Dagenais	Bois traité	824,82 \$

Attendu que le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire considère que le prix de l'entreprise Patrick Morin Inc. représente le meilleur rapport qualité prix, quant à sa fabrication;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire l'achat de six (6) tables à pique-nique pour le Camp de jour au coût de 770,00 \$, taxes en sus (120 \$ chacune, plus les frais de transport de 50 \$);

De payer cette dépense à même le fonds parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4942-08-14**  
Gagnants  
du concours

Attendu qu'en avril 2014 le concours de photos a été officiellement lancé;



de photos  
2014

Séance ordinaire du 11 août 2014

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'offrir le 1<sup>er</sup> prix de 200 \$ à Madame Dominique Malo pour sa photo « brume sur le lac »;

D'offrir le 2<sup>e</sup> prix de 100 \$ à Madame Dominique Malo pour sa photo « tulipe »;

D'offrir le 3<sup>e</sup> prix de 50 \$ à Madame Nicole Granger pour sa photo du « lac Violon ».

La photo gagnante sera publiée en première page de l'édition printanière de L'Étoile.

Félicitations aux gagnants et nos remerciements à tous les participants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4943-08-14**  
Constat  
d'infraction –  
636-642,  
Chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 636-642, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs un constat d'infraction pour entreposage extérieur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 4944-08-14**  
Abrogation –  
Constat  
d'infraction au  
636-642,  
Chemin Sainte-  
Anne-des-Lacs

Attendu qu'un citoyen présent à l'assemblée a soulevé un doute sur l'adresse identifiée dans la résolution numéro 4943-08-14;

Attendu qu'il y a eu erreur dans le libellé de ladite résolution;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 4943-08-14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 4945-08-14**  
Constat  
d'infraction –  
57, Chemin  
des Ancolies

Séance ordinaire du 11 août 2014

Attendu que le propriétaire du 57, Chemin des Ancolies a déposé une lettre décrivant les mesures destinées au contrôle de l'érosion qui seront appliquées sur le terrain;

Attendu que le Service de l'Environnement a exigé la correction de la construction;

Attendu que des foyers d'érosion de plus en plus importants lavent de plus en plus le terrain;

Attendus que le règlement de zonage prévoit que des mesures de contrôle de l'érosion sont obligatoires;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 57, Chemin des Ancolies un constat d'infraction pour avoir omis de mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion sur le terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

Constat  
d'infraction –  
65, Chemin  
de la Pineriaie

**SUJET REPORTÉ**

**No 4946-08-14**  
Constat  
d'infraction –  
73, Chemin  
des Ancolies

Attendu que le propriétaire du 73, Chemin des Ancolies a déposé une lettre décrivant les mesures destinées au contrôle de l'érosion qui seront appliquées sur son terrain;

Attendu que le Service de l'Environnement a exigé la correction de la construction dans un avis recommandé;

Attendu que des foyers d'érosion de plus en plus importants lavent de plus en plus son terrain du 73, Chemin des Ancolies et menacent la stabilité dudit terrain ainsi que son champ d'épuration situé en contrebas;

Attendus que le règlement de zonage prévoit que des mesures de contrôle de l'érosion sont obligatoires;

Attendu que la période permise pour aménager le terrain échoit le 12 août 2014;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Séance ordinaire du 11 août 2014

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 73, Chemin des Ancolies un constat d'infraction pour :

- Avoir omis de mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion sur le terrain;

Et si aucun changement n'est constaté le 12 août 2014 :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 73, Chemin des Ancolies un constat d'infraction pour :

- Ne pas avoir aménagé son terrain dans une période de deux ans tel que requis par le règlement de zonage en vigueur au moment de l'émission du permis (rég. Zonage 125 art. 3.3.2.1)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 4947-08-14**  
Dérogation  
mineure –  
5, Chemin  
des Pensées

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 5, Chemin des Pensées;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation projetée d'une construction accessoire (pavillon couvrant un spa) dont la superficie de 17,8 m<sup>2</sup> excède la superficie maximale permise qui est établie à 15 m<sup>2</sup> en ajoutant que le pavillon pourra être situé à une distance de 0.27 mètre de la galerie existante en lieu et place du deux mètres, tel que requis par le règlement de zonage 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 21 juillet 2014, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le CCU considère que les normes édictées à l'article 135 c) et à l'article 137 du règlement de zonage sont trop contraignantes à l'endroit du citoyen;
- La construction étant projetée en cour arrière, la demande de dérogation ne pose aucun préjudice au voisinage.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 11 août 2014

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014 00271 en autorisant l'implantation projetée d'une construction accessoire (pavillon couvrant un spa) dont la superficie de 17,8 m<sup>2</sup> excède la superficie maximale permise qui est établie à 15 m<sup>2</sup> en ajoutant que le pavillon pourra être situé à une distance de 0,27 mètre de la galerie existante en lieu et place du deux mètres, tel que requis par le règlement de zonage 1001, le tout se rapportant à la résidence sise au 5, Chemin des Pensées et tel que montré au plan de projet d'implantation préparé par Monsieur Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, le 9 juillet 2014, sous le numéro 2 263 de ses minutes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme  
Propriétaire du 5, Chemin des Pensées

**No 4948-08-14**  
Dérogation  
mineure –  
33, Chemin  
des Merises

Suite au refus de la demande de dérogation mineure concernant le 33, Chemin des Merises, le propriétaire a déposé de nouveau la demande en ajoutant des documents complémentaires afin de justifier sa demande, tels un plan complémentaire et une lettre d'explication;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation projetée d'un garage détaché à 7,92 mètres de la ligne avant au lieu de 10,7 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 21 juillet 2014, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- L'impact visuel est amoindri par une végétation abondante;
- Le voisinage est peu fréquenté;
- L'emplacement identifié implique peu de modifications de la topographie naturelle du terrain.

Le comité consultatif d'urbanisme suggère au requérant qu'un reboisement en cour avant contribuerait à l'embellissement et à amoindrir l'impact visuel de la construction.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014 00285 en autorisant l'implantation projetée d'un garage détaché à 7,92 mètres de la ligne avant au lieu de 10,7 mètres, tel que requis par le règlement de

Séance ordinaire du 11 août 2014

zonage numéro 1001, le tout se rapportant à la résidence sise au 33, Chemin des Merises et tel que montré au plan topographique préparé par Monsieur Jean-Francis Blondin, arpenteur-géomètre, le 5 juin 2014, sous le numéro 4647 de ses minutes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme  
Propriétaire du 33, Chemin des Merises

**No 4949-08-14**  
Corridors  
Verts

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite qu'une coordination régionale soit faite relativement à la création de corridors verts;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater Madame la mairesse pour initier des discussions avec les municipalités avoisinantes à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de juillet et août 2014 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20 h 50

Fin : 21 h 51

**No 4950-08-14**  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 51 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Monique Monette Laroche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier